

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2010 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

25 NOV. 2010

N° 7 - 213 / 2010 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE REFECTION DE TROTTOIRS, CHAUSSEES ET TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE

L'An Deux Mille Dix, le 23 Novembre 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 23 Novembre 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Jacques LASSERRE, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Noël RAMON, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Alain LONG, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAÛLT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Christian CHAMAYOU, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX,

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Pierre COSTES, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Claude COSTES, Patrice MANGIONE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 37

Votants (titulaires, suppléants votants) : 33

SÉANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 23 NOVEMBRE 2010

N° 7 - 213 / 2010 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS, CHAUSSEES ET TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE

Pilote : Affaires juridiques et marchés publics

Monsieur William NION, rapporteur,

La ville d'Albi a signé en date du 10 avril 2009 un marché pour des travaux de réfection de trottoirs, chaussées et travaux divers de voirie sur le périmètre de la ville d'Albi. Le titulaire du marché est le groupement solidaire RIGAL TP (mandataire) - SAS ERGS - SARL STPR. Le marché a été passé pour une durée de deux ans éventuellement reconductible une fois pour durée de 2 ans supplémentaires. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un minimum de 3 000 000 € TTC et un maximum de 12 000 000 € TTC sur 2 ans. Ce marché a été partitionné suite aux transferts de compétences opérés au 1^{er} janvier 2010. Le montant de la part de la communauté d'agglomération a été fixé à un minimum de 2 800 000 € TTC et un maximum de 10 000 000 € TTC.

Arrivant à l'échéance des deux ans, il est proposé de lancer une nouvelle consultation.

Les besoins de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sont évalués à un minimum de 2 800 000 € TTC et un maximum de 10 000 000 € TTC sur deux ans. La ville d'Albi serait partie prenante de ce marché à hauteur de ses besoins : mini 200 000 € TTC - maxi 2 000 000 TTC sur deux ans.

C'est pourquoi, il est proposé de lancer la consultation sous la forme d'un groupement de commandes.

Il vous est demandé d'approuver l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la Communauté d'agglomération de l'Albigeois est coordonatrice, la ville d'Albi s'engageant à conclure un marché à hauteur de ses besoins avec le titulaire retenu.

Il convient également de procéder à la constitution de la Commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande. Cette commission sera présidée par le représentant de la communauté d'agglomération et composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de chacune des collectivités.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✎ **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi en vue de la passation d'un marché de travaux de réfection de trottoirs, chaussées et travaux divers de voirie.

↳ **DÉSIGNE** après avoir procédé au vote, les membres suivants sont élus à la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande « travaux de réfection de trottoirs, chaussées et travaux divers de voirie »

Membre titulaire représentant la communauté d'agglomération de l'Albigeois :
Monsieur Jean-Philippe ROQUES.

Membre suppléant représentant la communauté d'agglomération de l'Albigeois :
Monsieur Thierry DUFOR.

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres spécifique au groupement, à hauteur des besoins propres à la communauté d'agglomération de l'Albigeois à savoir :

Montant minimum sur 2 ans : 2 800 000 € TTC

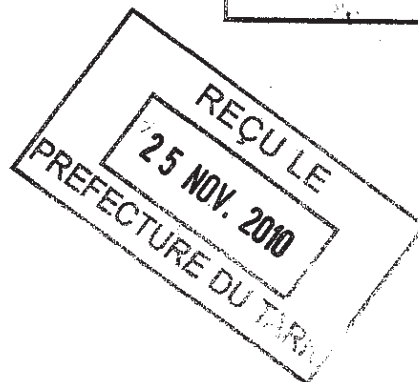
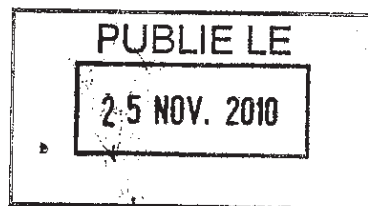
Montant maximum sur 2 ans : 10 000 000 € TTC

Pour extrait conforme,
Fait le 23 Novembre 2010

Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président,



Jacques LASSERRE



PUBLIE LE

25 NOV. 2010

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA
CONCLUSION D'UN MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE
TROTTOIRS, CHAUSSEES ET TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE**

REÇU LE
25 NOV. 2010
PREFECTURE DU TARN

Entre

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président en exercice, Monsieur Philippe BONNECARRERE, agissant en vertu d'une délibération du 23 novembre 2010,

ci-après désignée la C2A,

ET

La ville d'Albi, représentée par Monsieur Olivier BRAULT, Adjoint au Maire de la Ville d'Albi, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur en vertu d'un arrêté du 8 avril 2009, habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération du 24 novembre 2010,

Ci après désignée « la Ville d'Albi »

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1^{er} :

La C2A et la Ville d'Albi conviennent de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics en vue de la passation de marchés pour les travaux de réfection de trottoirs, chaussées et divers travaux de voirie sur la commune d'Albi.

Le groupement est créé en vue de la passation d'un marché par chaque membre du groupement, à hauteur de ses besoins respectifs (article 8 III à V du Code des Marchés Publics en vigueur).

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de la convention. Ils ne peuvent ni l'un, ni l'autre se retirer avant la fin de l'opération conjointe.

Article 2 : Désignation du coordonnateur du groupement

La C2A est désignée coordonnateur du groupement de commandes et est chargée à ce titre de procéder à l'ensemble des opérations de sélection du contractant détaillées à l'article 3.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention rentre en vigueur dès sa signature par les deux parties et s'achève à la notification du dernier marché.

Article 8 : litiges

Toute contestation relative à l'interprétation de la présente convention ou à son exécution fera l'objet d'une recherche de règlement amiable. En cas d'échec du recours amiable, la présente convention sera portée devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Albi le

Pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
Le Président,

Philippe BONNECARRERE

Pour la ville d'Albi,
Le représentant du pouvoir adjudicateur,
Adjoint au Maire

Olivier BRAULT